



Le Président

**République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail**

**DECLARATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
ELECTORALE INDEPENDANTE RELATIVEMENT A
L'OUVERTURE DE LA CAMPAGNE ELECTORALE
POUR LE REFERENDUM DU 30 OCTOBRE 2016**

ABIDJAN 21 OCTOBRE 2016.

Ivoiriens, Ivoiriennes, Chers frères et sœurs,

Conformément au chronogramme établi par la Commission Electorale Indépendante, et en application du décret n° 2016-772 du 12 octobre 2016, portant convocation du collège électoral de la République de Côte d'ivoire, la population électorale ivoirienne, au nombre de 6.318.311, se rendra aux urnes le dimanche 30 octobre prochain, pour se prononcer sur le projet de Constitution adopté par l'Assemblée Nationale le 11 octobre dernier.

En prélude à la tenue de ce scrutin référendaire, la campagne électorale débutera demain samedi 22 octobre à 00.heure, c'est-à-dire, ce vendredi à minuit, pour s'achever le vendredi 28 octobre à minuit.

Comme préciser par les différents textes d'encadrement juridique du scrutin, les Partis et Groupements politiques de notre pays, constitués en ensemble d'entités favorables au OUI, et d'entités favorables au NON, pourront battre

campagne auprès de la population pendant la période que je viens d'indiquer.

Chers frères et sœurs,

L'importance du scrutin référendaire n'est plus à démontrer, puisqu'il s'agit de la loi fondamentale de notre cher pays fixant le cadre de notre pacte social et de notre devenir commun.

C'est pourquoi, la Commission Electorale Indépendante (CEI), en charge de l'organisation de ce scrutin, s'attèle depuis plusieurs mois aux préparatifs de celui-ci, avec toute la rigueur requise.

Ainsi, elle a publié le 06 octobre 2016, la Liste Electorale Définitive 2016 qui servira pour la tenue du Référendum ; liste 2016 découlant de la liste électorale de 2015, révisée dans le courant des mois de juin à septembre 2016.

Après l'enregistrement de nouveaux électeurs, et la purge de la liste 2015 des personnes décédées ou privées de leurs droits civiques par décision de justice, la Liste Electorale 2016 comprend, comme

je l'ai souligné plus haut, 6.318.311 électeurs, dont 3.189.559 hommes et 3.128.752 femmes.

Cette Liste Electorale a été remise à l'ensemble des partis et groupements politiques, représentés à la Commission Electorale Indépendante et à tous les autres qui en ont fait la demande.

Par ailleurs, au lendemain de la publication au Journal Officiel du projet de Constitution adopté par l'Assemblée Nationale, la CEI a invité, à son siège, les partis et groupements politiques désireux de participer à la campagne électorale pour prendre possession dudit projet de Constitution.

Chers frères et sœurs,

A l'issue des dernières délibérations de notre Commission Centrale, au cours desquelles nous avons procédé aux mises au point nécessaire et arrêté le mode opératoire spécifique du déroulement du scrutin, nos commissaires centraux, superviseurs des démembrements locaux et nos techniciens électoraux ont été déployés, ce jour même, sur l'ensemble du

territoire national et à l'étranger, à l'effet de renforcer les capacités de nos commissaires locaux et former les membres des Bureaux de Vote en vue de les mettre tous en ordre de bataille.

Au cours des prochains jours, nous procéderons à l'acheminement, dans les différents lieux de vote, de tous les matériels et documents électoraux.

La Commission Electorale Indépendante poursuivra, en outre, sa campagne d'information et de sensibilisation, en vue d'éclairer au mieux les acteurs politiques et la population sur les modalités du déroulement du scrutin référendaire.

Je voudrais adresser à cet égard, au nom de l'ensemble des commissaires et agents de notre Institution, notre gratitude au Gouvernement, pour les efforts consentis en vue de doter la CEI des moyens, notamment financiers, nécessaires à la tenue du scrutin.

Je voudrais saisir également l'occasion de cette adresse, pour inviter l'ensemble de la classe politique et de la communauté nationale, à œuvrer, chacun à son niveau, pour le déroulement de la campagne électorale dans un climat apaisé,

dans l'intérêt supérieur de notre cher pays. Il y va de la stabilité de nos institutions républicaines et de la promotion de la démocratie dans notre pays.

Pour sa part, fidèle à sa ligne de conduite et aux obligations légales qui sont les siennes, la Commission Electorale Indépendante mettra tout en œuvre pour relever encore une fois, le défi de la bonne organisation et de la transparence, afin d'offrir à la Côte d'Ivoire, le 30 octobre 2016, un scrutin équitable et incontestable.

Bonne campagne électorale à tous et à toutes.

Je vous remercie.

YOUSOUF BAKAYOKO
Président de la Commission
Electorale Indépendante

22/10/2016